



Dijon, le 25 Octobre 2021

L'OIV transfère son siège à Dijon

Par consensus, les Etats membres de l'OIV ont décidé de doter l'Organisation d'un siège pérenne pour son deuxième centenaire

L'Assemblée Générale a décidé le transfert du siège de l'OIV avec la relocalisation du Secrétariat de Paris à Dijon. Les 48 Etats membres ont accepté l'offre de la France de doter l'OIV d'un siège, assurant une stabilité temporelle, juridique et financière à l'Organisation.

Le Président de l'OIV, Luigi Moio, s'est réjoui de la décision de l'Assemblée Générale qui répond à une demande exprimée par l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin, installée en France depuis sa création en 1924, de trouver des locaux plus adaptés à son activité. L'OIV est une organisation stratégique pour ses 48 pays membres, en raison du rôle qu'elle joue comme organisation scientifique et technique de référence dans le secteur de la vigne et du vin.

Le Secrétaire d'Etat français, Jean-Baptiste Lemoyne a été reçu par le Maire de Dijon, François Rebsamen, qui a remercié le gouvernement français pour son engagement et les membres de l'OIV pour la confiance dans le projet porté par la ville de Dijon, une ville reconnue pour sa qualité de vie et classée parmi les métropoles les plus attractives de sa catégorie au sein d'une capitale régionale à vocation internationale.

L'installation du Secrétariat de l'Organisation dans la capital bourguignonne est prévue pour septembre 2022. En parallèle, la ville de Dijon va démarrer les travaux prévus pour la rénovation de l'hôtel Bouchu d'Esterno qui accueillera le nouveau siège de l'OIV.



Le Texas a présenté sa candidature comme observateur

Le statut d'observateur permettrait à l'Etat du Texas d'être associé aux activités de l'OIV afin de bénéficier de son réseau d'experts internationaux et du partage d'expériences au sein des divers organes de l'OIV, notamment face aux défis du secteur vitivinicole. Les Etats membres vont étudier cette adhésion au cours des prochaines semaines.

Nouvelle association observatrice: Lien de la Vigne

Fondée en 1992 avec la mission de promouvoir l'innovation et la coopération technologique dans la filière vin, l'association Lien de la Vigne rejoint les organisations internationales non-gouvernementales qui coopèrent avec l'OIV afin de réaliser les objectifs de l'Organisation.



Note pour les éditeurs

L'OIV est l'organisme intergouvernemental à caractère scientifique et technique de compétence reconnue dans le domaine de la vigne, du vin, des boissons à base de vin, des raisins de table, des raisins secs et des autres produits issus de la vigne.

Il est composé de 48 États Membres.

Dans le cadre de ses compétences, les objectifs de l'OIV sont les suivants :

- indiquer à ses membres les mesures permettant de tenir compte des préoccupations des producteurs, des consommateurs et des autres acteurs de la filière vitivinicole,
- assister les autres organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales, notamment celles qui poursuivent des activités normatives,
- contribuer à l'harmonisation internationale des pratiques et normes existantes et, en tant que de besoin, à l'élaboration de normes internationales nouvelles, afin d'améliorer les conditions d'élaboration et de commercialisation des produits vitivinicoles et à la prise en compte des intérêts des consommateurs.

Contact

Pour de plus amples informations, les journalistes sont invités à contacter le service Presse et communication de l'OIV.

E-mail : press@oiv.int ; comunication@oiv.int

Téléphone : +33 (0)1 44 94 80 92

Suivez-nous

@oiv.int ([facebook](#), [linkedin](#))

@oiv_int ([twitter](#), [instragam](#))

Organisation Internationale de la Vigne et
du Vin Organisation Intergouvernementale
Créée le 29 novembre 1924 • Refoondée le 3 Avril 2001

35, rue de Monceau • 75008 Paris
+33 1 44 94 80 80
contact@oiv.int
www.oiv.int